



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

**Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et
d'intégrat
Special Procurement Initiative Dir
Dir. des initiatives spéciales
d'approvisionnement
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Project Management Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN912-182003/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20182003	Date 2018-06-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-676-33555	
File No. - N° de dossier 676xe.EN912-182003	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yang, Annie	Buyer Id - Id de l'acheteur 676xe
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8340 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

LA MODIFICATION N° 001 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER A POUR BUT D'APPORTER DES MODIFICATIONS ET DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

SECTION A : MODIFICATIONS

MODIFICATION 001

Référence : Date limite des soumissions

Modification : L'appel d'offres est reporté jusqu'au 27 juin 2018.

SECTION B : QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION # 001

Référence : Date limite des soumissions

Question :

Puisque cet appel d'offres requiert un niveau d'effort élevé pour compléter les exigences de l'organisation, et prenant en considération la difficulté supplémentaire de contacter les consultants pendant les vacances d'été, nous demandons respectueusement une prolongation de deux semaines de la date limite prévue (du 27 juin) afin d'accorder aux soumissionnaires un délai approprié pour préparer leurs réponses.

Réponse

L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 27 juin 2018. Veuillez consulter la modification 001.

QUESTION # 002**Référence :** O1**Question :**

Au point O1 sous-section 3, on exige que : « *les jours facturables doivent être associés à un maximum de cinq contrats distincts* ». Est-ce que la Couronne peut confirmer qu'il s'agit de cinq contrats distincts par catégorie de ressource ?

Réponse :

Non, il faut interpréter cette disposition comme requérant 5 contrats au total pour l'ensemble des catégories.

Chacun des contrats ne doit pas nécessairement contenir toutes les catégories de ressources exigées, vous pouvez utiliser 5 contrats différents pour satisfaire l'ensemble des jours facturables requis par catégorie.

S'il y a plus d'un contrat ratifié sous le même projet entrepris avec un seul client, le soumissionnaire pourra le comptabiliser comme une seule référence contractuelle.

QUESTION # 003**Référence :** O1**Question :**

Au point O1, on exige 1296 jours facturables pour la catégorie *Planificateur de projet* et 432 jours facturables pour la catégorie *Expert-conseil en activités*. Ces rôles sont souvent remplis par des agents temporaires ou des employés de la fonction publique. En tant que société spécialisée dans l'offre de services visant la haute direction de projet, nous sommes rarement appelés à fournir des *Planificateurs de projet* et des *Experts-conseil en activités*. Afin de faire de favoriser une concurrence juste et ouverte, est-ce que la Couronne considérerait retirer ces catégories ou réduire le nombre de jours facturables de moitié pour celles-ci ?

Réponse :

Non.

QUESTION # 004**Référence** : O1**Question** :

Au point O1, sous-section 3, on exige que : « les jours facturables doivent être associés à un maximum de cinq contrats distincts ». Si un soumissionnaire s'est vu accordé 2 contrats consécutifs pour le même projet, est-ce que la Couronne permettrait aux soumissionnaires d'utiliser ceux-ci à en tant qu'une seule référence contractuelle pour démontrer les jours facturables ?

Réponse

Oui, s'il y a plus d'un contrat ratifié sous le même projet entrepris avec un seul client, le soumissionnaire pourra le comptabiliser comme une seule référence contractuelle.

Chacun des contrats ne doit pas nécessairement contenir toutes les catégories de ressources exigées, vous pouvez utiliser 5 contrats différents pour satisfaire l'ensemble des jours facturables requis par catégorie.

QUESTION # 005**Référence** : O1**Question** :

Au point O1, on exige un nombre de jours facturables différent pour les *Gestionnaires de projet* de Niveau 1 et pour les *Gestionnaires de projet* de Niveau 2. Puisque les Niveau 3 peuvent exécuter les mêmes tâches que les Niveau 2, est-ce que la Couronne permettrait aux soumissionnaires d'utiliser des jours facturables d'un Niveau 3 pour satisfaire à l'exigence des jours facturables d'un Niveau 2, en tenant compte dûment de ne pas dédoubler l'utilisation de jours facturables sous la catégorie de ressource du Niveau 3 ?

Réponse :

Oui, le soumissionnaire peut désigner un *Gestionnaire de projet* Niveau 3 en tant que *Gestionnaire de projet* Niveau 2, tant et aussi longtemps que les heures ne soient pas dédoubler pour satisfaire les autres critères.

QUESTION # 006**Référence :** O1**Question :**

Au point O1, on exige 3 840 jours facturables pour la catégorie de *Gestionnaires de projet* de Niveau 3 et 2 160 jours facturables pour la catégorie de *Gestionnaires de projet* de Niveau 2. Si les soumissionnaires n'ont droit d'utiliser que 5 références contractuelles, cette exigence serait impossible à satisfaire puisqu'un projet ne requiert habituellement qu'un seul *Gestionnaire de projet*. De plus, lorsqu'on fait le calcul (230 jours facturables/année x 5 années x 5 références contractuelles), le total est de 5 750 jours facturables, ce qui ne correspond pas au montant requis de 6 000 jours facturables. Est-ce que la Couronne pourrait clarifier le tout ?

Réponse :

Les projets complexes de grande envergure requièrent une équipe de projet constituée de plusieurs *Gestionnaires de projet* Niveau 3 et Niveau 2 capables de gérer divers sous-projets. Les jours facturables requis sont aisément atteignables dans le cadre de ce scénario.

S'il y a plus d'un contrat ratifié sous le même projet entrepris avec un seul client, le soumissionnaire pourra le comptabiliser comme une seule référence contractuelle.

Chacun des contrats ne doit pas nécessairement contenir toutes les catégories de ressources exigées, vous pouvez utiliser 5 contrats différents pour satisfaire l'ensemble des jours facturables requis par catégorie.

QUESTION # 007**Référence :** O1**Question :**

Au point O1, sous-section 3, on exige que : « les jours facturables doivent être associés à un maximum de cinq contrats distincts ». Il est très difficile de couvrir les 9 catégories de ressource avec uniquement 5 références contractuelles, puisque habituellement les contrats ne couvrent pas l'ensemble de ces différentes catégories. Est-ce que la Couronne considérerait augmenter le nombre de références contractuelles à 10 ?

Réponse :

Non. Cependant, s'il y a plus d'un contrat ratifié sous le même projet entrepris avec un seul client, le soumissionnaire pourra le comptabiliser comme une seule référence contractuelle.

Chacun des contrats ne doit pas nécessairement contenir toutes les catégories de ressources exigées, vous pouvez utiliser 5 contrats différents pour satisfaire l'ensemble des jours facturables requis par catégorie.

QUESTION # 008**Référence:** M1**Question :**

En ce qui concerne le point O1, est-ce que la Couronne considérerait soit permettre l'utilisation de références contractuelles qui remontent à 10 ans, soit permettre que 5 références contractuelles soient utilisées par catégorie de ressources, ou les deux ?

Réponse :

Non, le Canada préfère conserver la structure d'intervention existante.

QUESTION # 009**Référence:** Titulaire**Question:**

Nous aimerions poser les questions suivantes concernant l'appel d'offres ci-haut :

Pourriez-vous s'il-vous-plait confirmer s'il y a présentement, ou dans les 2 dernières années, eu des titulaires qui exerçait des tâches semblables ou similaires ? Le cas échéant, pouvez-vous préciser :

- a. La valeur du contrat (en indiquant si la somme inclue les taxes);
- b. La durée du contrat (en indiquant le niveau d'effort/le nombre de jours facturés);
- c. La société qui rend ces services.

Réponse:

ADGA Group Consultants Inc. exerçait des tâches semblables ou similaires depuis février 2010 sous le contrat EN260-093401/001/XE. La valeur du contrat est de 30 M\$.

QUESTION # 010

Référence: Date limite des soumissions

Question:

En raison du volume de la preuve requis pour remplir les critères organisationnels ainsi que du volume de certification et de détails requis dans la grille de candidature (où l'on demande la preuve de 15 ans d'expérience de projet dans les 20 dernières années), nous demandons respectueusement une prolongation de 2 semaines, jusqu'au 27 juin 2018.

Réponse:

L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 27 juin 2018. Veuillez consulter la modification 001.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES